



Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

Commissaires aux comptes

Pierre BERGER
Didier DAMAS
Yoann BERGERON

« OFFICE DE TOURISME D'AVORIAZ »

Association

Siège social
Place Centrale
74110 MORZINE - AVORIAZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos au 30 septembre 2019 :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **OFFICE DE TOURISME D'AVORIAZ**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels :

- Les créances d'exploitation et les modalités d'appréciation des risques de dépréciation,
- Les immobilisations corporelles et incorporelles, et notamment les options opérées ainsi que les modalités d'amortissement.
- La comptabilisation des subventions et leurs affectations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

IV - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par : le conseil d'administration.

V - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Thonon les Bains,
Le 11 Mars 2020**



**FIGES AUDIT
Didier DAMAS
Commissaire aux Comptes**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	18 000		18 000	18 000			
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	116 840	116 840		12 337	-12 337	-100.00	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	12 196		12 196	12 196			
	Constructions	668 923	630 922	38 001	35 755	2 246	6.28	
	Installations techniques, matériel et outillage	553 722	493 629	60 093	59 787	306	0.51	
	Autres immobilisations corporelles	282 561	269 277	13 283	11 060	2 223	20.10	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	3 759		3 759	3 459	300	8.67		
Total II	1 656 000	1 510 668	145 332	152 593	-7 261	-4.76		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	9 216		9 216	11 490	-2 274	-19.79	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	170 074	26 186	143 888	151 994	-8 106	-5.33	
	Autres créances	767 561		767 561	1 034 311	-266 750	-25.79	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	336 114		336 114	97 434	238 681	244.97		
Charges constatées d'avance (3)	23 360		23 360	15 299	8 060	52.68		
Total III	1 306 324	26 186	1 280 138	1 310 528	-30 390	-2.32		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 962 324	1 536 854	1 425 470	1 463 121	-37 651	-2.57		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	109 306		109 306			
	Report à nouveau	188 726		199 195		-10 469	-5.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 265		-10 469		11 735	112.09
Subventions d'investissement	114 615		120 731		-6 116	-5.07	
Provisions réglementées							
Total I	413 912		418 763		-4 851	-1.16	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 000		30 000			
	Provisions pour charges						
	Total III	30 000		30 000			
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			4 780		-4 780	-100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	511 209		586 846		-75 637	-12.89	
Dettes fiscales et sociales	174 677		133 442		41 234	30.90	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	16 659		10 276		6 383	62.12	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	279 014		279 014			
	Total IV	981 558		1 014 359		-32 800	-3.23
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 425 470		1 463 121		-37 651	-2.57

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

981 558 1 014 359

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	74 702		74 702	41 516		33 185	79.93
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 201 038		1 201 038	933 488		267 550	28.66
Chiffre d'affaires NET	1 275 740		1 275 740	975 005		300 735	30.84
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 711 822	1 756 402		-44 580	-2.54
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			118 445	84 767		33 678	39.73
Autres produits			62 149	69 565		-7 416	-10.66
Total des Produits d'exploitation (I)			3 168 156	2 885 739		282 417	9.79
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			25 271	15 483		9 788	63.21
Variation de stock (marchandises)			2 599	1 159		1 440	124.31
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 719 989	1 552 740		167 249	10.77
Impôts, taxes et versements assimilés			161 494	160 122		1 372	0.86
Salaires et traitements			876 429	784 397		92 032	11.73
Charges sociales			328 395	301 271		27 124	9.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 140	69 551		-7 410	-10.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 652	3 344		5 308	158.72
Dotations aux provisions							
Autres charges				12 776		-12 776	-100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			3 184 969	2 900 843		284 126	9.79
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-16 813	-15 103		-1 709	-11.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2019	12	30/09/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)						
		-16 813		-15 103	-1 709	-11.32
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		20 654		14 378	6 276	43.65
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		20 654		14 378	6 276	43.65
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 576		9 744	-7 168	-73.56
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		2 576		9 744	-7 168	-73.56
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		18 078		4 634	13 444	290.11
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		3 188 810		2 900 117	288 693	9.95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		3 187 545		2 910 587	276 958	9.52
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		1 265		-10 469	11 735	112.09
		7 620		6 743		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ASSOCIATION OFFICE DU TOURISME D'AVORIAZ

44 PROMENADE DU FESTIVAL
AVORIAZ
74110 MORZINE

ANNEXE DU 01/10/2018 AU 30/09/2019

SAS SAREG
101 TAILLE DE MAS DES FRENES
BP 28
74110 MORZINE
04 50 79 15 54

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

<u>Documents</u>	
Engagements financiers	p. 16
Investissements	p. 17
Dépôts & cautions	p. 18
Détail des comptes fournisseurs	p. 19
Factures non parvenues	p. 21
Détail des comptes clients	p. 22
Provisions sur créances douteuses	p. 23
Détail des comptes de mairie	p. 24
Etats - Autres charges à payer	p. 25
Charges constatées d'avance	p. 26
Produits constatés d'avance	p. 27

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		64 269
Engagements en matière de retraite, de pension et assimilées	64 269	
Total (1)		64 269

Engagements reçus

DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2018/2019

Comptes	Détail achat	Montants
214509	Piscine - Pistolet à eau	3 150,00
214509	Piscine - Grille de Goulotte	2 167,00
214509	Piscine - Colonne de douche	8 545,00
214509	Piscine - Enseigne	1 670,00
214511	OT - Enseigne	1 405,20
215100	Golf - Divers matériels (occasion)	16 250,00
215107	OT - Web cam	4 643,45
215170	S.des F. - Vidéoprojecteur	1 259,17
215180	Aquariaz - Auto-laveuse	2 472,34
215180	Aquariaz - 6 x radios	1 520,32
215420	Animation - 2 x chariots Candy	1 126,52
215420	Animation - Mach.à barbe à papa	2 549,40
215420	Animation - Tente pliable	2 532,00
218200	Transport - Golfette	5 341,00
218300	OT - ordinateur MCG	1 401,75
	TOTAL	56 033,15

DETAIL DES DEPOTS ET CAUTIONSCOMPTE 275000

30/12/1991	Bouteille de gaz	32,01
08/02/1998	Muffat - Appt Intrets	670,78
31/12/2002	Alpigro bouteille gaz	25,00
19/10/2006	Chaxel - Appt 310 PDL	480,00
23/09/2010	Sci Les mésanges Alpages - logement	500,00
13/12/2017	Sherpa - Appt n°6	1 500,00
31/07/2017	Mairie Morzine - C1 Magnolias	250,73
10/12/2018	IHF - Appt 12 Cedrella	300,00

TOTAL 3 758,52

DETAIL DES COMPTES FOURNISSEURS

Fournisseur	montant
AAF France	777,46
Abaque Traduction	42,67
Air liquide	147,02
Alpes Hygiene	- 345,70
Alpiprob Cerativ Pub	301,20
Altelec	1 345,20
Altrad collectivité	812,33
Amazone	16,95
Amicale des bénévoles	500,00
Ass.Internat. des PdS	5 112,25
AST74	927,60
Atout France	3 982,60
Aviva Assurances	239,00
Avopiste	500,00
Avosaveurs	203,90
Bricorama	615,59
Bruneau	315,66
Busato	166,87
Canal Star	450,00
CCAT Location	- 67,11
Cégid	198,96
Ceres Control	1 824,00
Cged	751,80
Chez Flo	91,50
Dalkia	531,50
EDF	600,59
Exm Groupe	54,00
Expoz	3 186,29
France Boissons	1 569,45
Fréquence Wifi	339,00
G2A	10 706,40
Golfy	787,00
Hej Claire	200,00
Hexagone	813,00
HSS Woldwide	1 516,70
Hula Hoop	1 925,04
IHF	22 743,00
JPG	868,74
Les Gets	361,26
Lidal	1 148,98
Lob Green	198,31
Luqui	12 000,00
M2EI	827,51
Maco	1 002,10
Mairie de Morzine	23 938,24
Manutan	43,08
Médiacimes	366,30
Oconsulting	14 024,40
Oracam	1 200,00
Orange	1 302,34
Parimédia	2 281,15
Perrin Pub	4 342,80
Petro carte	267,19
Pharmacie de noyer	346,81
Piguy Sport	190,08
Poppr	4 656,00
Promocash	132,89
Repro Leman	122,40
Roch	306,79
Rochex	150,26
Sté Annecienne Equipt	122,28
Schoolab	10 062,00
Sct Restaurant	5 147,85
Securimed	37,02
Serma	625,00

DETAIL DES COMPTES FOURNISSEURS

Fournisseur	montant
AAF France	777,46
Serres et abri	34,99
SMTK	1 216,80
Socialise	1 500,00
Société secrète	2 995,20
Sogire	872,42
Suez	134,26
Sysgotec	211,02
Top Sec Equipt	979,80
Total Direct Energie	33 020,59
Trans Auto Parc 1800	718,44
Tresor Public	531,00
Une table pour deux	4 045,00
Vacway	457,70
Valette Garage	81,26
J.Vaudaux	466,85
Vincent Golf	200,00
Voiron Matériaux	675,09
Websaavoie Carre L.	820,00
We Like Travel	149,00
Yess Electrique	62,78
Yoce rest La Rotonde	900,00

Total	200 025,70
--------------	-------------------

FACTURES NON PARVENUES
COMPTE 408100

Eau Aquariaz	10 305,44
Eau Magnolias	1 033,12
Eau Golf	7 237,68
Aful Aquariaz 2018	85 387,20
Aful Aquariaz 2019	133 083,60
Electricité Total - Aquariaz 2019	49 200,00
Econométrie G2A	5 353,20
Figes	4 200,00
Sacem hiver	1 509,52
Sacem été	1 630,39
OT Morzine Trail	7 500,00
Interface	4 000,00
La poste Sept 2019	152,62
Alda - dépôt vente livres	420,00
Location TPE	170,40
	<hr/>
TOTAL	311 183,17

DETAIL DES COMPTES CLIENTS

ACCES TAXI	207,00
ACTIFS COIFFURE	1 059,00
AEREAU VOYAGES	543,00
ALDA	7 407,36
LES ALPAGES	1 075,00
ANTOINE SKI	- 618,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU G	703,80
PV RESIDENCES ET RESORTS	4 850,57
AVORIAZ LOCATION	5 368,74
PV RESIDENCES ET RESORTS	3 822,92
AVOSCOOT	1 144,00
AVOSTYL	543,00
PV RESIDENCES ET RESORTS	9 361,38
PV RESIDENCES ET RESORTS	271,00
BELAMBRA CLUB	2 448,00
CANTEUX PHILIPPE	1 161,00
CHANGABANG SARL LE 83	543,00
CHAZEAU CLEMENCE	589,00
CRETES DE ZORRE RESTAURAN	1 602,00
LA FERME RESTAURANT	532,00
RESTAURANT LES FONTAINES	4 200,00
GAEC LE CHAMOIS	543,00
GILLAERTS CECILE	271,00
HIPPODEV	141,90
IMMOBILIERE DES HAUTS FOR	3 146,40
LAGORCE DIDIER	1 144,00
NEXITY LAMY	946,20
MR LANDAIS ARNAUD	207,00
LE ROC	2 359,74
LOISON MARC	611,00
MAEVA	15 363,60
MAISON D'AVORIAZ	543,00
MONTAGNE ET PRESTIGE	121,54
PHOENIX	5 164,20
PIERRE VUARNET SPORT	90,00
SASUBEACH PARC AVENTURE	543,00
VOYAGES SAT	13 360,74
SCT RESTAURANT	1 322,42
SCT SPORT	1 176,00
S E R M A	21 000,00
SNC AVORIAZ EQUIPEMENTS	22 124,44
SOGIRE	1 075,00
START SECURITE	1 075,00
ALLO BOULET TAXI LEMANQU	532,00
VALINCO	640,74
VRINAT STEPHANE	700,00

TOTAL	141 015,69
-------	------------

DETAIL PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES

NOM	CREANCES		AU 30/09/18	%	PROVISIONS 2019			
	TTC	HT			DOTATION	REPRISE	AU 30/09/2019	
AVORIAZ LOCATION	2 041,30	1 554,99	2 574,63	100%		1 019,64		1 554,99
FRANCE LOCATION	6 575,49	5 589,50	5 589,50	100%				5 589,50
BUTTET	1 200,16	1 131,24	1 131,24	100%				1 131,24
LE PARC	903,44	848,00	848,00	100%				848,00
PROVOST CYRIL	1 687,00	1 492,00	1 492,00	100%				1 492,00
SKI AVORIAZ	1 039,00	1 039,00	1 039,00	100%				1 039,00
SKI AVORIAZ	527,00	527,00	527,00	100%				527,00
BUTTET TAXI	201,00	201,00	201,00	100%				201,00
COCHARD PARAPENTE	522,00	522,00	522,00	100%				522,00
CITADELLE IGLIS TAXI	519,47	498,89	498,89	100%				498,89
BOULET TAXI	1 049,00	1 049,00	1 049,00	100%				1 049,00
CHANGABANG	522,00	522,00	522,00	100%				522,00
L'ETALE	522,00	522,00	522,00	100%				522,00
FOTO VIDEO	222,00	222,00	222,00	100%				222,00
LR	99,86	83,22	83,22	100%				83,22
MANEGE	527,00	527,00	527,00	100%				527,00
RUSTINE	794,14	673,00	673,00	100%				673,00
CHALET DU VERARD	532,00	532,00	532,00	100%				532,00
GILBERTS CECLE			263,00	100%		263,00		
	19 483,86	17 533,84	18 816,48			1 282,64		17 533,84
CREANCES AU 30/09/19								
AVOSAVEURS	2 305,00	2 100,00		100%	2 100,00			2 100,00
AU FESTIVAL	2 239,00	2 047,00		100%	2 047,00			2 047,00
LE 383	2 305,00	2 100,00		100%	2 100,00			2 100,00
EASYBIKE	826,00	700,00		100%	700,00			700,00
BUTTET TAXI	203,00	203,00		100%	203,00			203,00
LAGORCE	1 696,00	1 502,00		100%	1 502,00			1 502,00
	9 574,00	8 652,00			8 652,00			8 652,00

CREANCES PERDUES
CREANCES NORMALISEES
CREANCES ENCAISSEES
CREANCES DOUTEUSES

8 652,00	1 282,64	26 185,84
681740	781740	491000

29 057,86	26 185,84
416000	

DETAIL DES COMPTES
MAIRIE

TAXE DE SEJOUR N° 467050

Part TS hiver 2018 / 2019	Encaissée le 04/10/19	390 000
Part TS été 2019	Non concerné sur l'exercice	0
	TOTAL	390 000

SUBVENTION 2018 N° 467060

Subv 2019-10,11 & 12	encaissées les 16/10 & 30/12	279 055
	TOTAL	279 055

SUBVENTION GRANDS EVENEMENTS n° 467070

Gd Events 2019 (100 KE)	Encaissée sur l'exercice	
	TOTAL	0

SUBVENTION MULTIPASS N° 467080

MULTIPASS 2019 - cf provision	Encaissée en 2020	17 855
	TOTAL	17 855

SUBVENTION WNG N° 467090

Winter Natural Game (80 KE)	Non concerné cet exercice	
	TOTAL	0

686 910,00

DETAIL DES AUTRES CHARGES A PAYER
COMPTE 448600

Taxe sur les Salaires septembre	3 856,00
---------------------------------	----------

TOTAL	3 856,00
--------------	-----------------

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
COMPTE 486000

AVIVA - Trafic	1 160,00
AVIVA - Aquariaz	4 183,00
IHF - Loyer Appt Cedrella	5 600,00
IHF - Loyer Appt Sepia	8 250,00
Luqui - Location emplet pub.	4 166,70

TOTAL

23 359,70

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCECOMPTE 487030 secteur non taxable

Ce compte correspond à la quote-part postérieure au 30/09/2019

279 014,00

Subvention mairie

TOTAL

279 014,00



AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Chambéry

Commissaires aux comptes

Pierre BERGER
Didier DAMAS
Yoann BERGERON

« OFFICE DE TOURISME D'AVORIAZ »

Association

Siège social

Place Centrale
74110 MORZINE - AVORIAZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Convention autorisée avec la commune de Morzine-Avoriaz

Objet : mise à disposition de locaux Place de l'Office (bureaux OT)
Date : Convention de transparence financière du 16 février 2015
Modalités : loyer pour 2019 : 100 euros

2) Convention autorisée avec la commune de Morzine-Avoriaz

Objet : mise à disposition des terrains du golf appartenant à SITI et la Commune de Morzine-Avoriaz et l'exploitation du golf par l'OT
Date : Convention signée le 12 février 2015
Effet : Pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2015

**THONON-LES-BAINS,
Le 10 Mars 2020**



**FIGES AUDIT
DIDIER DAMAS
Commissaire aux Comptes**